

PERISCOLAIRE DE VONGES

A retourner au secrétariat de la mairie de VONGES

3, route de Pontailier

21270 VONGES

(03.80.36.10.97)

Ouverture au public : Mardi et Jeudi de 16 h 00 à 18 h 00

- 1 exemplaire du règlement, daté et signé par les deux parents (l'autre sera conservé),
- La fiche d'inscription à l'accueil périscolaire
- La fiche d'autorisation de sortie et de consultation du médecin
- Planning du mois concerné à retourner au plus vite.

Joindre obligatoirement, même si renouvellement d'une même inscription: une copie :

- du livret de famille
- du carnet de santé
- de l'attestation d'assurance responsabilité civile de l'enfant pour l'année 2016/2017